



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**DÉLIBÉRATION N°DELCA26\_03\_0012**

**OBJET :**

**Première Programmation Travaux 2026**

**L'an deux mille vingt six, le trois mars**, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

**PRÉSENTS :**

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Henri BENABENT, Alain METGE, Daniel BESNARD, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jean-Paul FERRE, Jean-Michel SOLER, Joelle EYCHENNE

**ABSENTS :**

Louis MARETTE, Marc SANCHEZ, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Elisabeth CLAIN, Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul FERRE

Considérant que plusieurs projets ont un état d'avancement tel, qu'il est possible d'engager une programmation de travaux. Ces opérations sont énumérées dans les tableaux en annexe. Elles répondent aux critères habituels de sélection du SMDEA.

Considérant la nécessité d'engager une première programmation de travaux d'un montant hors taxes de 5 680 000 € pour l'eau potable et de 2 913 000 € pour l'assainissement.

Considérant que les travaux programmés respectent la charte de qualité de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Considérant la demande de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Ariège, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en vue de l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces opérations.

Ouï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**  
La première programmation de travaux 2026,
- **AUTORISE,**  
Madame la présidente concernant l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et Monsieur le 2ème Vice-Président concernant le Conseil Départemental de l'Ariège :
  - à mettre en place cette première programmation de travaux
  - à signer les documents correspondants
  - à effectuer les demandes de subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.